

Orléans - Réalisation d'ouvrages hydrauliques sur les quais de la Loire



Pays

France (Loiret)

Client

Communauté
d'Agglomération Orléans
Val-de-Loire

Date

2005-2007

Montant des travaux

5,04 M€ HT

Prestations de Sogreah

► Maîtrise d'oeuvre complète

Contexte

Dans le cadre du projet Loire - Loiret - Canal, la Communauté d'Agglomération Orléans Val-de-Loire a projeté la réouverture, à des fins d'usages liés aux loisirs, du canal d'Orléans dans sa partie remblayée (allant du Cabinet Vert à l'écluse de sortie en Loire).

Le projet prévoit deux aménagements distincts :

- ◆ L'aménagement du canal et de son débouché en Loire sur un linéaire de 1 000 m ;
- ◆ L'aménagement d'un ponton fixe et d'ouvrages d'amarrage de bateaux en Loire.

Les ouvrages hydrauliques à réaliser présentent la particularité

de s'inscrire dans un aménagement urbain et paysager global des quais de la Loire et de concerner des ouvrages hydrauliques existants, appartenant au patrimoine ligérien.

En effet, les trois ouvrages existants (le canal d'amenée, l'écluse de sortie en Loire, le bassin en aval de l'écluse) ont été réalisés au début du 20^{ème} siècle et ont subi d'importantes modifications. Les autres ouvrages (mur-digue, écluse, radier et berge du bassin aval) n'ont fait l'objet d'aucun entretien depuis leur construction. Seul le ponton fixe ainsi que le système d'amarrage des bateaux sont des ouvrages neufs à réaliser.

Descriptif

La mission de maîtrise d'œuvre confiée à Sogreah concerne les ouvrages suivants :

- ◆ Canal d'amenée : creusement d'un canal d'amenée sur 860 m dans le remblai du canal comblé, entre la passerelle du cabinet vert en amont et le bassin portuaire. Le canal d'amenée présente une largeur de 9 m et un tirant d'eau de 1,5 m pour la navigation de plaisance. Ce canal sera bordé d'une part par des terre-pleins occupés par des usages divers (marché forain, stationnement, aire de jeux, ...) et, d'autre part, par le mur de digue qui borde la Loire ;

- ◆ Bassin portuaire : réalisation d'un bassin portuaire de 140 m de long et 16 m de large ; situé en amont de l'écluse. Il s'étend sur 3 300 m² et comprend un quai bas d'accès aux bateaux, une rampe d'accès de mise à l'eau des bateaux et une aire de retournement d'un diamètre de 23 m ;
- ◆ Ecluse de sortie en Loire : restauration de l'écluse existante, avec réfection des maçonneries, changement des deux portes et des vannes d'alimentation et de vidange du sas ;
- ◆ Pontons : réalisation d'un ponton fixe de 360 m² (platelage bois à structure métallique de 36 m de longueur et de 10 m de largeur posé sur 20 pieux métalliques) et d'un ponton flottant (posé sur l'eau, fixé à trois pieux guides) pour permettre l'accostage de bateaux de petite taille et d'une rampe d'accès reliant l'appontement au ponton flottant ;
- ◆ Installation de systèmes d'accostage pour permettre l'amarrage de 2 bateaux à quai (l'inexplosible et le bateau lavoir) sur le quai en aval de l'appontement.